YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le 20 JUIN 2022
et de la publication
le 21 JUIN 2022
Le Maire

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.68.
N/Réf. : OC/CD/ICM

Arrêté n° 2022/266
(Série A)

OBJET : Comité régional du Tourisme Paris Ile-de-France : désignation de Madame Dominique RENONCIAT, Conseillère municipale déléguée pour représenter le Maire en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci.

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2121-22,

VU la délibération n° 2015/12/331 du Conseil municipal du 14 décembre 2015 relative à l'adhésion de la Ville de Yerres au Comité régional du Tourisme Paris Ile-de-France,

CONSIDERANT que la Collectivité est représentée au sein dudit Comité par le Maire (ou son représentant),

ARRETE

Article 1er : Madame Dominique RENONCIAT, Conseillère municipale déléguée, est désignée pour représenter le Maire, lorsque celui-ci est empêché ou absent, pour siéger au sein de l'assemblée générale du Comité régional du Tourisme Paris Ile-de-France.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- L'intéressée.

Fait à Yerres, le 15 juin 2022.

Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220615-2022-266-AR
Date de télétransmission : 20/06/2022
Date de réception préfecture : 20/06/2022